## ACEF - Réunion du vendredi 24 février 2023 - 9h30 à 10h40

## Points essentiels à retenir:

- 1°) Validation du Bureau concernant les subventions sollicitées des partenaires :
  - > 3 500 € Association sportive de la Police aux frontières (94)
  - > 3 000 € Amicale de la section de recherches des transports aériens (CDG) (Aide financière partagée avec la CASDEN qui finance également 3 000 €)
  - > 2 900 € Entente sportive et culturelle du 36, quai
  - > 5 000 € NADJASTREAM « Festival les nuits des Arènes » les 16-17 juin 2023 à Paris
  - > 1000 € Comité départemental omnisports des Policiers du Val d'Oise
  - > 4 800 € Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (Course du cœur)
  - > 5 000 € Les Sentinelles (Forces sécurité : gendarmerie, police)
  - > 3 500 € GHU Paris Psychiatre (site Hôpital Saint-Antoine neuro-sciences) Regroupement Maison Blanche et Perray-Vaucluse – 1<sup>er</sup> soutien pour un projet de week-end à la mer pour des adolescents – Financement et convention
  - > Convention de partenariat avec l'Amicale des agents du Groupement formation (95) « Pompiers SDIS »
  - Convention de partenariat avec APH Sorbonne Université Groupement des Hôpitaux : Pitié-Salpêtrière, Trousseau, Rothschild, Saint-Antoine, Foix et annexes...

Il est demandé aux administrateurs de valider (POUR/CONTRE/ABSENTION) sur le site ACEF

- 2°) Rencontre le jeudi 23 février en présence de Marc, Pascal, Emmanuel Reynier et Sandrine Caccamo avec Madame Bellanger, Directrice du développement à la Banque Populaire. Les points évoqués ont été les suivants :
  - Fonctionnement (ACEF/BANQUE/FNAS)
  - Les attentes en termes d'évolution sur la partie bancaire pour les adhérents
  - Réduction des frais pour les partenaires (solidarité)
  - Les actions pour attirer les nouveaux adhérents
  - Avantages financiers pour les futurs adhérents
  - Renforcement de l'équipe de conquêtes au sein de la banque
  - Offres multi-avantages
  - Les attractivités possibles en avantages bancaires pour les adhérents de l'ACEF (Service public)

Points positifs et encourageants pour une ACEF + FORTE et une BANQUE + FORTE

3°) Validation d'un versement mensuel à hauteur de 500,00 € pour les prestations et frais engagés par Aïda afin de proposer à l'ACEF diverses offres avantageuses pour ses adhérents.